Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DGS2026-38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

DGS 2026/38

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 29
Nbre d'excusés avec pouvoir :. 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : .. 1
Nombre de votants : …..…….. 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DESIGNATION DES MEMBRES

– – – – –

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL-MANOURY

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Locales,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Caux Seine Agglo D.79/04-26 relative à la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner les représentants de la commune siégeant à la CLECT,

CONSIDÉRANT que dans les Établissements de Coopération Intercommunale (EPCI) appliquant le régime de fiscalité unique (FPU), le travail d'évaluation des charges rattachées aux compétences transférées par les communes est l'égide d'une Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

…/…

En effet, l'évaluation des charges est une phase indispensable pour assurer la neutralité financière de ces transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire. Elle sert de base à la détermination du « volet charges » de l'attribution de compensation (AC) qui sera ensuite ajusté à chaque nouveau transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que chaque commune membre de Caux Seine agglo doit obligatoirement disposer, à minima, d'un représentant au sein de la CLECT.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, par suite de son renouvellement général en application de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner, parmi ses membres, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

La liste « Bolbec, ensemble continuons » propose les candidatures suivantes :

- En qualité de titulaire : Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, Adjointe au Maire
- En qualité de suppléant : M. Christophe DORÉ, Maire

La liste « Rassemblement national » propose les candidatures suivantes :

- En qualité de titulaire : Mme Isabelle OBLED, Conseillère municipale
- En qualité de suppléante : Mme Myriam HUAULT, Conseillère municipale

et demande que le vote soit à bulletins secrets.

RESULTATS :

Liste « Bolbec, ensemble continuons » : 28 voix

Liste « Rassemblement national » : 4 voix

Sont désignés membres de la CLECT :

Titulaire : Mme Charlie GOUDAL-MANOURY
Suppléant : M. Christophe DORÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ